

Jeudi le 11 juillet 2019

2019-07-11

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le jeudi, onze juillet deux mille dix-neuf (11-07-19) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA
RÉGIE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE DES 3 MONTS**

201907-163

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte le règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts au montant de 150 000 \$.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201907-164

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

